



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 février 2021

Pollution aux particules fines

Recommandations à la population suite au passage du nuage de poussières du Sahara

Les concentrations de particules fines en Valais dépassent actuellement, en raison de l'apport de poussières du Sahara et de la situation météorologique, la norme de 50 µg/m³ fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le canton du Valais recommande donc à la population d'éviter les activités physiques intensives, de ne pas aérer les logements plus que nécessaire et de minimiser ses propres émissions polluantes dans la mesure du possible.

Les concentrations de particules fines (PM10) dépassent le seuil d'information défini par la Conférence romande des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En raison de l'apport de sables du Sahara et de la situation météorologique, les concentrations de particules fines ont atteint dans certaines régions de la Suisse romande, mais particulièrement en Valais, un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population.

En Valais, les moyennes journalières mesurées en plaine et en altitude le 24.02.2021 varient entre 77 et 130 µg/m³. Les concentrations dépassent la norme de 50 µg/m³ fixée par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Les conditions météorologiques restent particulièrement défavorables à la dispersion des polluants atmosphériques jusqu'à vendredi au moins en lien avec la situation anticyclonique.

Les poussières minérales d'origine naturelle, comme le sable, sont moins problématiques que celles provenant des processus de combustion. Pourtant elles peuvent également déclencher des inflammations des voies respiratoires et avoir des conséquences sur la santé. C'est pourquoi le Canton du Valais demande à la population de suivre ses recommandations. Il s'agit notamment de modérer les efforts physiques intenses, d'éviter d'autres facteurs irritants (tabac, fumées, solvants) et ne pas aérer son logement plus que nécessaire. Les mesures individuelles visant à réduire les émissions polluantes sont également utiles, comme par exemple utiliser les transports publics et pratiquer le co-voiturage. Les personnes sensibles à la pollution (enfants, personnes âgées ou souffrant de pathologies cardiaques ou respiratoires) s'adresseront à leur médecin en cas d'aggravation de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires). Sur la base des prévisions météorologiques et du passage annoncé d'une perturbation modérée entre vendredi et samedi, le canton s'attend à ce que les concentrations de poussières fines reviennent à la normale d'ici la fin de la semaine.

Tous les résultats de la qualité de l'air pour le canton du Valais ainsi que beaucoup de renseignements utiles se trouvent sur www.vs.ch/air et sur l'application AirCheck.

Personnes de contact

Alain Klose, chef de section au Service de l'environnement, 027 606 31 85

Jean-Marc Fracheboud, chef de groupe Air au Service de l'environnement, 027 606 31 88

